

Ensemble vers le Nouveau Projet Urbain

Programmes

De Cordoue à Marrakech : (2025-2026)



OVPM . OWHC . OCPM



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	4
1. FEUILLE DE ROUTE DE QUÉBEC.....	4
1.1 LES RESEAUX COLLABORATIFS.....	5
1.2 LA COMMUNAUTE DE PRATIQUE	6
2. CHEMIN DE CORDOUE.....	6
2.1 « L'ACCELERATEUR POUR LA REGENERATION URBAINE ».....	6
2.2 LES CITYLABS.....	6
2.3 LES GROUPES FOCUS.....	7

INTRODUCTION

L'approche collaborative développée dans le cadre de la *Feuille de route de Québec* depuis 2022 a permis de créer une dynamique de changement, guidée par la volonté politique exprimée dans le *Manifeste* en réponse aux quatre *Enjeux* principaux identifiés par les maires des villes participantes :

- Adapter les villes aux changements climatiques et en réduire l'impact
- Mettre à profit la capacité des quartiers historiques à se réinventer
- Valoriser les caractéristiques qui fondent l'habitabilité de la ville patrimoniale
- Privilégier les patrimoines comme ressource irremplaçable du développement durable

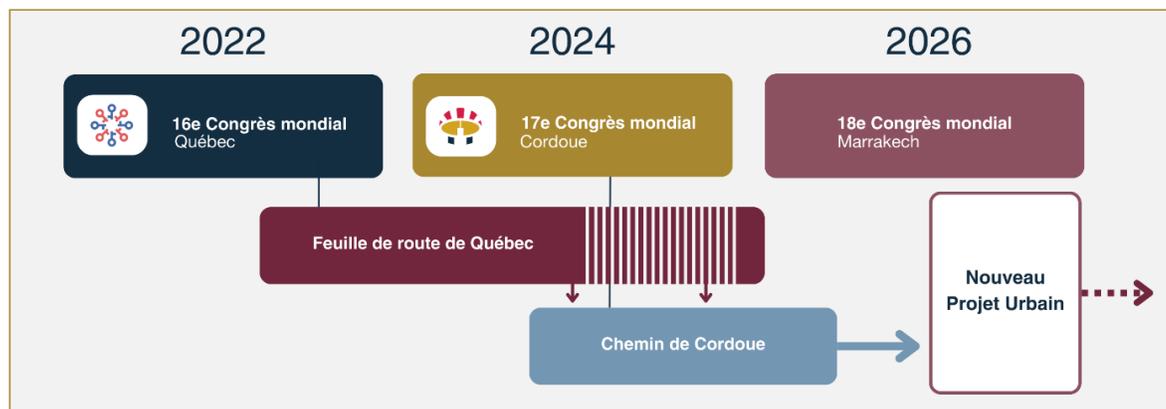
Les résultats de ce travail ouvrent de nouvelles perspectives et renforcent l'objectif visant à concevoir, faire adhérer et mettre en œuvre le *Nouveau Projet Urbain* de l'OVPM qui aura pour assise l'*Habitabilité*.

Le *Nouveau Projet Urbain* désigne un ensemble de propositions qui seront adressées aux villes membres pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies locales de « régénération de l'habitabilité des centres historiques » qui valorisent les patrimoines bâtis et immatériels comme la ressource à privilégier pour transformer la ville. Il apportera une méthode, des outils et un ensemble de ressources issues du réseau de l'OVPM contribuant en particulier à :

- Un changement culturel pour appréhender le patrimoine comme une ressource ;
- Un changement structurel pour être plus efficace et réactif dans un contexte de mutations urbaines profondes ;
- Un élargissement des perspectives d'action sur la ville et un décloisonnement des approches pour libérer les potentiels ;
- Des synergies offrant aux villes de meilleures garanties de réussite dans la réalisation de leur vision d'avenir.

Le Plan d'action 2025-2026 adopté lors de la 27^e Assemblée générale de l'OVPM (Cordoue, 25 et 27 septembre 2024) comporte deux programmes dédiés spécifiquement à l'élaboration du *Nouveau Projet Urbain* et à son adoption lors du 18^e Congrès mondial (Marrakech, 2026) : La *Feuille de route de Québec* et le *Chemin de Cordoue*. Les résultats et perspectives détaillés dans *Rapport du Symposium de Cordoue* définissent les programmes d'activités 2025-2026 présentés ci-après.

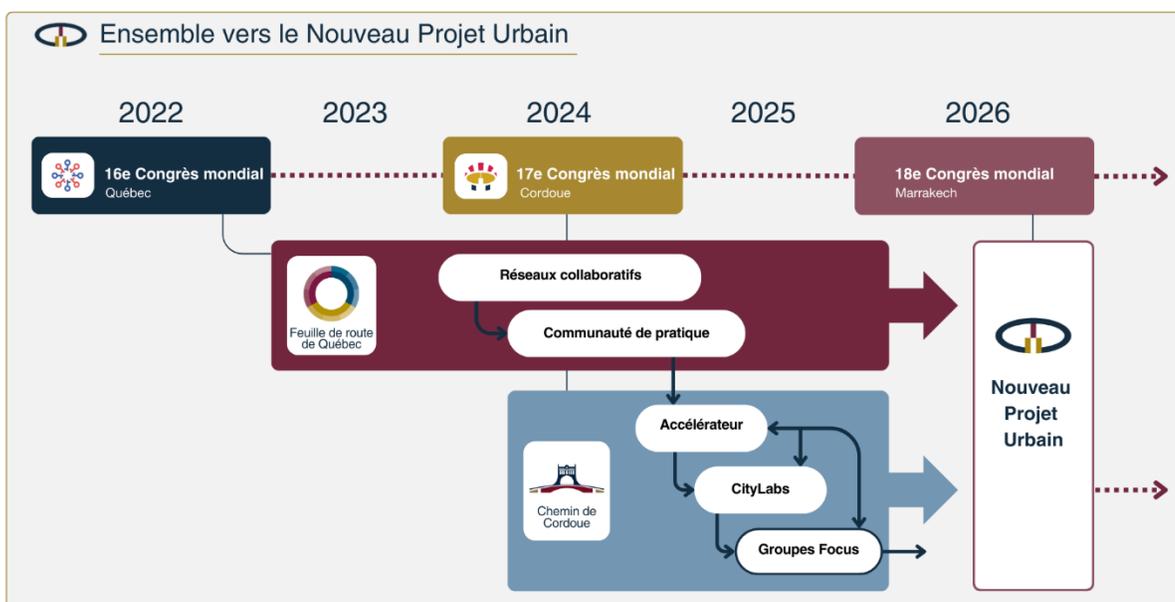
Ensemble vers le Nouveau Projet Urbain



PROGRAMMES ET ACTIVITÉS

Les deux programmes (*Feuille de route de Québec* et *Chemin de Cordoue*) s'appuient sur l'ingénierie collaborative mise en place depuis 2022, qui facilite la mobilisation des villes, des élus, ainsi que les spécialistes, et l'apprentissage de nouvelles façons de travailler pour co-produire des propositions concrètes d'action et les mettre en œuvre.

Ces programmes exploitent les résultats des *Réseaux collaboratifs* et organisent l'écriture collective du *Nouveau Projet Urbain*. Le système de réflexion tourné vers l'action constitué des différentes activités établit assure le traitement des contenus à travers des niveaux successifs d'implication des villes. Bien qu'interreliées pour rendre la démarche plus efficace, les activités offrent différentes opportunités aux villes membres de participer en fonction de leurs intérêts et de leurs expertises.



Les deux programmes dédiés au *Nouveau Projet Urbain* en 2025 et 2026 bénéficieront du suivi de deux instances en appui du Secrétariat général, qui aura également recours à des experts internationaux pour la préparation et l'animation des activités :

- Le Panel des maires, ouvert à l'ensemble des maires des villes impliquées de facto dans les activités, assurera le suivi des objectifs politiques de la démarche jusqu'au Congrès de Marrakech;
- Le Groupe conseil¹, nommé par le Secrétariat général, supervisera la production des résultats et leur synthèse en vue de proposer le *Nouveau Projet Urbain*;

1. FEUILLE DE ROUTE DE QUÉBEC

Le programme *Feuille de route de Québec* a pour objectifs principaux :

¹ M. Yves Gendron, Directeur général adjoint de l'agence d'urbanisme de Strasbourg et du Rhin Supérieur (ADEUS) et M. Luc Gagnon, Services conseils et stratégies - urbanisme et mobilité



- a. Faciliter l'accès d'un maximum de villes membres dans le processus de réflexion collectif.
- b. Offrir un espace de dialogue interdisciplinaire permettant aux villes membres de discuter, de partager leurs préoccupations et leurs expériences et développer une connaissance et une conscience commune des enjeux et des opportunités.
- c. Produire les contenus à traiter dans le cadre du *Chemin de Cordoue*.

Le programme comporte deux activités :

1.1 *Les Réseaux collaboratifs*

Les *Réseaux collaboratifs* développent des réflexions thématiques proposées par des villes motivées à travailler ensemble et à se réunir régulièrement en vue de produire des *Constats* qui établissent collectivement des positions partagées sur les sujets traités et des *Pistes d'actions* qui orientent concrètement la mise en œuvre des *Axes stratégiques* :

- Requalifier l'habitat
- Rafraîchir la ville
- Transformer les mobilités
- Régénérer l'environnement urbain

12 *Thématiques* sont actuellement scrutées par les *Réseaux collaboratifs* :

- Protéger et renforcer la fonction résidentielle dans les centres historiques
- Interventions architecturales irrégulières qui diminuent les valeurs patrimoniales
- Bâtiments protégés en état d'abandon
- Végétaliser et aménager les espaces publics pour rafraîchir la ville
- Verdissement des espaces publics
- Régulation de la circulation dans la zone tampon du site du patrimoine mondial
- Requalifier le centre historique à travers un modèle de mobilité active
- Mobilité apaisée : Aménagements et partage des rues entre les différents utilisateurs et modes de déplacements
- Le patrimoine immatériel comme ressource pour la réhabilitation urbaine
- Sensibilisation et diffusion de l'information patrimoniale auprès de la communauté locale
- Régénération du tissu historique par la préservation, la valorisation et la compréhension du patrimoine
- Métiers et savoir-faire traditionnels pour la préservation du patrimoine

Parmi les 92 *Pistes d'action* listées dans les *Rapports d'avancement* des *Réseaux collaboratifs* (2024), 38 ont fait l'objet de discussions lors du *Symposium de Cordoue* (24-27 septembre 2024) et de priorisation en fonction de leur capacité à concrétiser l'*Habitabilité* et contribuer à renforcer la dimension opérationnelle de la démarche. Ces résultats seront utilisés début 2025 par la *Communauté de pratique* (voir activité ci-après). En parallèle, les *Réseaux collaboratifs* actifs avant le Congrès de Cordoue poursuivront leurs travaux et de nouvelles villes pourront proposer d'autres *Thématiques* et coordonner de nouveaux *Réseaux collaboratifs*. L'activité des *Réseaux collaboratifs* restera ouverte jusqu'au Congrès de Marrakech (automne 2026) permettant ainsi d'offrir à un maximum de villes membres l'opportunité de s'impliquer dans la démarche, la comprendre, et se l'approprier.



1.2 La Communauté de pratique

L'activité *Communauté de pratique* crée un cadre de travail spécifique permettant aux acteurs de la *Feuille de route de Québec* (élus et coordinateurs des villes qui pilotent les *Réseaux collaboratifs*) de mettre en perspective les résultats (*Constats* et *Pistes d'action*) et en particulier :

- Révéler les transversalités à établir entre les quatre *Axes stratégiques*;
- Formuler des *Objectifs* et des *Indicateurs* qui pousseront les logiques transversales vers la proposition des notions de *Stratégie globale* et de *Projets structurants* qui composeront le *Nouveau Projet Urbain*;
- Identifier des « bonnes pratiques » à travers lesquelles pourront s'organiser l'expérimentation et la démonstration de la pertinence de l'approche patrimoniale visée par le *Nouveau Projet Urbain*, notamment pour faciliter une meilleure appropriation des communautés locales.

2. CHEMIN DE CORDOUE

Le programme *Chemin de Cordoue* désigne l'ensemble des activités qui conduiront à la proposition du *Nouveau Projet Urbain*, et notamment à la réalisation des deux objectifs suivants :

- a. Définir un « cadre de référence commun » pour aider les villes à améliorer les façons de gérer les centres historiques et à agir en réponse aux pressions actuelles. L'urgence d'agir et la nécessité de procéder différemment sont des éléments du *Narratif* acquis depuis Québec, et renforcés à Cordoue, qui devra s'enrichir de la conscience d'un patrimoine commun, indispensable, à l'affirmation de communautés capables de choisir la voie de leur développement, et de le réaliser ainsi que la prise en compte de la nature évolutive du patrimoine qui en fait une ressource précieuse et irremplaçable pour servir des visions politiques urbaines innovantes.
- b. Organiser un « cadre opérationnel commun » qui fournira aux villes les outils nécessaires pour répondre à une série de défis : le besoin de ressources financières et humaines supplémentaires, l'affirmation de volontés politiques fortes échelonnées sur le moyen et long terme, la coordination entre les élus et les services municipaux, les façons d'impliquer les citoyens dès les premières réflexions et dans la gestion des projets, la réévaluation régulière des actions et la mise en place d'indicateurs de suivi précis, , un cadre juridique stable, etc.

Le programme comporte trois activités :

2.1 « L'Accélérateur pour la régénération urbaine » (Urban Heritage Regeneration Accelerator)

Les villes membres qui seront sélectionnées à la suite d'un appel à candidatures, prendront part à cette activité mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec la *Cultural Heritage Finance Alliance* (CHiFA). L'*Accélérateur* est conçu comme un programme intensif de 270 jours de formation, de coaching et d'apprentissage aboutissant à la mise en place d'un outil de développement de projets pilotes accompagnés d'une stratégie de capital/investissement.

2.2 Les CityLabs

Cette activité vise, dans le cadre d'ateliers ponctuels, à développer des sujets spécifiques, soulevés par les *Réseaux collaboratifs*, la *Communauté de pratique* ou l'*Accélérateur*, et nécessaires pour nourrir la démarche. La contribution des *CityLabs* apportera des réponses originales qui enrichiront le consensus.



2.3 *Les Groupes Focus*

L'activité réunira sous forme d'atelier les expertises essentielles permettant de préciser les termes du « cadre de référence » et du « cadre opérationnel » du *Nouveau Projet Urbain*. Organisés en étroite collaboration avec l'*Accélérateur*, les *Groupes Focus* se consacreront principalement aux éléments suivants :

- Les *Facteurs de succès* dont les villes doivent se doter, comme notamment une gouvernance interdisciplinaire, une « démocratie permanente » où des leaderships politiques moteurs d'une vision à long terme composent le référentiel à mettre en place pour assurer la mise en œuvre du *Nouveau Projet Urbain* ;
- La mise en place des *Facteurs de succès*, nécessaire pour garantir les progrès attendus, créera les conditions pour l'émergence d'une approche stratégique globale dans le cadre de laquelle pourront se concevoir des projets interconnectés. La démonstration de l'impact de cette « nouvelle génération » de *Projets structurants* qui enclencheront les dynamiques de transformations urbaines sera complète dans la mesure où l'OVPM pourra contribuer à l'émergence de modèles de financements publics-privés innovants adaptés à l'approche holistique du *Nouveau Projet Urbain*.